



Plan d'actions de la charte forestière de Loire Forez agglomération

-

Correspondance Action/Pilote

Mai 2022

TABLE DES MATIERES

Orientation 1 : Sensibiliser le grand public aux enjeux forestiers.....	2
Orientation 2 : Améliorer l'accès à la ressource en concordance avec une gestion durable	3
Orientation 3 : Accompagner la structuration de la filière bois énergie	5
Orientation 4 : Optimiser la gestion et l'exploitation des petites parcelles.....	6
Orientation 5 : Intégrer les impacts du changement climatique dans la gestion de la forêt	7
Orientation 6 : Assurer le renouvellement des peuplements forestiers	8
Orientation 7 : Favoriser le bois local dans la construction.....	9
Orientation 8 : Valoriser les métiers de la filière et assurer leur renouvellement	10
Orientation 9 : Animation et communication de la Charte forestière	11

Orientation 1 : Sensibiliser le grand public aux enjeux forestiers

Mesure	Déclinaison opérationnelle	Pilote
Mesure 1 - Promouvoir des activités pédagogiques en lien avec la gestion forestière	A - Recenser les actions déjà mises en place par les acteurs locaux (fédération de chasse, offices de tourisme etc.)	LFA
	B - Mettre en place des circuits spécifiques, type sentier pédagogique (Faune/flore, exploitation et gestion, multifonctionnalité, forêt privée, desserte forestière), en collaboration avec les associations locales	CEN
	C - Mettre en place des panneaux pédagogiques sur les fonctions de la forêt et lors de chantiers. Homogénéiser cette signalétique à l'échelle du territoire	Fransylva / Union forestière de la Loire
	D - Organiser des tables rondes afin d'expliquer l'importance de gérer et d'exploiter la forêt, par commune et en amont de chantiers forestiers	Fransylva
Mesure 2 - Créer et pérenniser des animations à destination du grand public pour améliorer les connaissances sur la forêt et la filière	A - Réaliser des plantations par les scolaires du primaire dans le cadre d'opération spéciales et organiser des rencontres grand public autour de ces projets (ex : Dans 1000 communes, forêt fait école – porté par COFOR)	COFOR / ONF
	B - Greffer ces thématiques aux évènements existants (évènements sportifs, concours photo etc.)	Fibois
	C - Communiquer sur les éléments du diagnostic et sur la charte	LFA
	D - Communiquer sur les évènements et animations dans les bulletins municipaux	LFA

Orientation 2 : Améliorer l'accès à la ressource en concordance avec une gestion durable

Mesure	Déclinaison opérationnelle	Pilote
Mesure 1 - Affiner le schéma de desserte sur des secteurs prioritaires	A - Réaliser une cartographie précise du réseau de desserte pour identifier les lacunes, les points noirs et les travaux nécessaires afin d'identifier des secteurs prioritaires avec un zoom par commune	CD42
	B - Réaliser un diagnostic de la propriété forestière sur ces secteurs	CRPF
	C - Evaluer et prendre en compte les impacts environnementaux (zones humides), et les fonctions de protection contre les risques naturels de la desserte forestière	CRPF
	D - Anticiper l'entretien dans le choix des tracés et mettre en place des contrats d'entretien	CRPF
	E - Mettre en place une charte d'usage de la voirie pour les exploitants	CRPF
	F - Entrer en contact avec le SDIS42 afin de réfléchir à la possibilité de mutualiser des pistes, leur création et entretien	Fibois
Mesure 2 - Mettre en place le Mod'op voirie sur le territoire	A - Promouvoir l'outil de déclaration de chantier en ligne	Fibois
	B - Proposer un temps de formation aux enjeux de voiries aux élus référents	COFOR
Mesure 3 - Accompagner les parties prenantes dans le développement des schémas de desserte	A - Accompagner les communes et les propriétaires dans leurs démarches administratives et techniques (études, financements, etc.)	CRPF
	B - Identifier les cadres de financement possibles	CRPF
	C - Promouvoir le portage de projets par les intercommunalités, les agglomérations voire les départements (ingénierie territoriale)	LFA
Mesure 4 - Expérimenter des projets pilotes de débardage alternatif	A - Encourager le développement de projets pilotes de débardage alternatif tels que la traction animale (pour des sites périurbains), l'exploitation au câble mât, le cheval de fer, ballon, etc.	CRPF
	B - Assister les porteurs de projet dans le développement de projets pilotes.	ONF

Plan d'actions de la charte forestière de Loire Forez agglomération

Correspondance Action/Pilote

	C - Cibler des zones pilotes pour tester ces techniques et rechercher des incitations financières	CRPF
--	---	------

Orientation 3 : Accompagner la structuration de la filière bois énergie

Mesure	Déclinaison opérationnelle	Pilote
Mesure 1 - Encourager et accompagner les projets de bois énergie sur le territoire	A - Identifier des structures de portage intéressées par des projets de bois énergie (collectivités notamment)	LFA
	B - Promouvoir le développement de l'usage du bois énergie par les collectivités en mettant en avant des collectivités exemplaires (chauffage bois pour les bâtiments publics), échanger avec la Franche-Comté pour avoir un retour d'expérience et organiser des visites de chaufferies sur le territoire	LFA
	C - Accompagner les porteurs de projets dans la mise en place de projets de bois énergie et leur apporter une assistance technique (formation, assistance au développement des cahiers des charges, etc.)	LFA
	D - Diffuser l'outil Prime Chaleur d'Avenir pour les petits projets auprès des acteurs privés et publics	LFA
Mesure 2 - Consolider des partenariats pour le développement d'une offre et d'une demande locales sécurisées	A - Mettre en lien les collectivités avec les professionnels de la distribution du bois énergie sur le territoire en organisant des tables rondes sur la thématique bois énergie	Fibois
	B - Inciter et soutenir financièrement la certification CBQ+ des fournisseurs	Fibois (AuRA)
	C - Consolider et généraliser les contrats d'approvisionnement	LFA
	D - Conditionner les aides financières à un contrat d'approvisionnement	LFA
Mesure 3 - Elaboration d'un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT)	A - Compiler les données sur la ressource disponible et le coût de sa mobilisation	LFA
	B - Etablir un diagnostic pour l'approvisionnement en bois énergie sur le territoire (estimation de la consommation et de la ressource disponible en prenant en compte les déchets des 1ers et 2nds transformateurs)	LFA
	C - Evaluer le potentiel de chaufferies bois sur le territoire	LFA
	D - Identifier les investissements prioritaires (ex : équipement de stockage intercommunaux)	LFA

Orientation 4 : Optimiser la gestion et l'exploitation des petites parcelles

Mesure	Déclinaison opérationnelle	Pilote
Mesure 1 - Cibler les zones prioritaires	A - Identifier les zones où la restructuration foncière est opportune (zones à forts enjeux économiques et/ou de loisirs et/ou environnementaux) sur quelques communes cibles volontaires (outil développé par COFOR)	COFOR
Mesure 2 - Sensibiliser les propriétaires aux avantages du regroupement forestier pour la gestion	A - Sensibiliser à l'importance des Plans Simples de Gestion (PSG) concertés pour mutualiser les coûts et travaux, lors de réunions avec les propriétaires forestiers	CRPF
	B - Promouvoir les PSG volontaires pour les parcelles éclatées appartenant à un même propriétaire	CRPF
	C - Organiser des réunions locales de promotion du regroupement des propriétaires, notamment au travers des Groupements d'intérêt économique et environnemental forestier (GIEEF)	CRPF
	D - Permettre la rencontre entre propriétaires forestiers en vue de créer des structures de groupement	CRPF
	E - Organiser des retours d'expériences sur la création des structures de regroupement	CRPF
Mesure 3 - Accompagner les structures de regroupement forestier sur le territoire dans leur création et leur fonctionnement	A - Impulser des projets de regroupements de coupe auprès des propriétaires forestiers	CRPF
	B - Mettre en lien les propriétaires forestiers voisins d'opérations de regroupement	CRPF
	C - Soutenir les structures de regroupement forestier dans leurs demandes de financements et leurs démarches administratives	CRPF
	D - Faire la promotion de l'outil LaForêtBouge	CRPF
	E - Faciliter les transactions entre acheteurs et vendeurs de parcelles forestières (ex : mise en place d'une bourse foncière sur LFA)	CRPF

Orientation 5 : Intégrer les impacts du changement climatique dans la gestion de la forêt

Mesure	Déclinaison opérationnelle	Pilote
Mesure 1 - Suivre régulièrement l'état des forêts	A - Définir des massifs prioritaires	CRPF
	B - Diagnostiquer les parcelles privées et leur état sanitaire (sur demande des propriétaires) avec une priorité pour les sapinières	CRPF
	C - Préserver la sapinière du territoire et suivre son état sanitaire	CRPF
	D - Associer un diagnostic sanitaire précis au diagnostic sylvicole, systématiquement sur LFA	CRPF
Mesure 2 - Expérimenter et généraliser les pratiques de gestion correspondant aux particularités locales	A - Recenser les milieux sensibles (zones humides etc.)	CEN
	B - Promouvoir la futaie irrégulière sur les sapinières, douglasaies, pessières et maintien d'un couvert continu sur tous les peuplements	CRPF
	C - Planter un couple de marteloscope (martelage fictif à but de formation) sur le territoire de LFA	CRPF
	D - Favoriser une gestion en lien avec les autres milieux naturels (haies, ripisylves, tourbières...)	CRPF
Mesure 3 - Faciliter la prise en compte des services écosystémiques	A - Mutualiser les actions portées par le Contrat Vert et Bleu porté par LFA sur la période 2022-2026 et les autres documents stratégiques	LFA
	B - Valoriser économiquement les actions en faveur des services écosystémiques en mettant en place des partenariats financeurs-porteurs de projets (ex : Label Bas Carbone)	Fransylva
	C - Sensibiliser les propriétaires sur les rôles de séquestration de CO2 et de régulation des eaux par les forêts en animant des fresques de la biodiversité	CEN

Orientation 6 : Assurer le renouvellement des peuplements forestiers

Mesure	Déclinaison opérationnelle	Pilote
Mesure 1 - Accompagner les propriétaires lors du renouvellement de leurs peuplements pour favoriser la diversification des essences	A - Sensibiliser les propriétaires, élus et professionnels à la régénération naturelle et à la diversification en organisant des réunions de vulgarisation	CRPF
	B - Faciliter le diagnostic des parcelles par un professionnel (CRPF) avec l'outil BioClimSol afin de sélectionner les essences les plus adaptées	CRPF
Mesure 2 - Encourager les expérimentations	A - Identifier sur d'autres territoires des expériences menées avec des conditions similaires	ONF
	B - Valoriser les outils BioClimSol et ClimEssence comme aide à la décision pour le choix des essences à implanter	CRPF
	C - Mettre en place un arboretum/sylvetum propre au territoire de LFA	CRPF / ONF
Mesure 3 - Identifier et mobiliser les sources possibles de financement pour le renouvellement des peuplements	A - Lister toutes les sources de financements institutionnels disponibles pour subventionner le renouvellement	CRPF

Orientation 7 : Favoriser le bois local dans la construction

Mesure	Déclinaison opérationnelle	Pilote
Mesure 1 - Promouvoir l'utilisation du bois local dans les commandes publiques	A - Diffuser le pacte Biosourcé développé par Fibois	Fibois
	B - Développer un cahier des charges standard pour les marchés publics dans lequel l'utilisation des bois locaux est encouragée, conformément au code des marchés publics, en se basant sur les outils existants (BTMC)	LFA
	C - Réaliser des articles de communication à destination des collectivités illustrant des réalisations en bois local	LFA
Mesure 2 - Améliorer la visibilité des produits bois locaux	A - Accompagner les porteurs de projet dans le montage des dossiers de demande de subvention (AAP bois local de la région)	COFOR
	B - Valoriser la certification Bois des Territoires du Massif Central (BTMC) et accompagner les entreprises dans le processus de certification	COFOR
	C - Mettre en place des visites de chantiers en bois local avec les élus, les référents forêt-bois des communes, les techniciens communaux et les acteurs de la construction sur le territoire et à proximité	Fibois
	D - Valoriser les réalisations existantes par la présence de plaques descriptives	LFA

Orientation 8 : Valoriser les métiers de la filière et assurer leur renouvellement

Mesure	Déclinaison opérationnelle	Pilote
Mesure 1 - Améliorer l'image des métiers du bois	A - Augmenter la présence des acteurs de la filière sur les réseaux sociaux et réaliser des vidéos de présentation	Fibois
	B - Communiquer sur les aides institutionnelles disponibles pour l'aide à l'installation de tous les métiers de la filière et les accompagner au montage des dossiers	Fibois
Mesure 2 - Faire connaître davantage les formations et les métiers du bois	A - Présenter les métiers aux enseignants, élèves et conseillers d'orientation	Fibois
	B - Proposer des stages dans cette filière dans le cadre des stages de découverte en classe de 3ème au collège	Fibois
	C - Communiquer sur les journées portes ouvertes des établissements de formation et participer aux forums d'orientation	Fibois
	D – Présenter les métiers aux élèves de collèges lors de visites d'entreprises et de chantiers	Fibois
Mesure 3 - Développer une fierté locale autour du territoire forestier et des métiers	A - Organiser et pérenniser les événements ouverts au grand public sur les métiers de la filière (Vis ma vie de bucheron)	Fibois
	B - S'associer aux événements en lien avec la filière ou en créer de nouveaux : la journée mondiale des forêts, la fête de la forêt, « 100 km autour de Montbrison » etc.	LFA

Orientation 9 : Animation et communication de la Charte forestière

Mesure	Déclinaison opérationnelle	Pilote
Mesure 1 - Mettre en œuvre le programme d'actions et l'évaluer	A - Impulser les actions décrites dans le plan pour la période 2022-2027, accompagner les porteurs d'actions dans leur réalisation, et accompagner à la mise en place d'actions expérimentales	Fibois
	B - Suivi du financement de l'animation de la CFT	Fibois
	C - Evaluer annuellement et en fin de période les actions à partir des indicateurs et des objectifs	Fibois
	D - Faire fonctionner les instances de la charte en réunissant les différents comités comme prévu dans les modalités de gouvernance	Fibois
	E - Echanger avec les autres territoires afin d'alimenter la réflexion en profitant des retours d'expérience	Fibois
	F - Créer et animer un réseau d'élus référents à la filière forêt-bois pour toutes les communes du territoire	Fibois
Mesure 2 - Promouvoir et communiquer sur les actions de la charte	A - Produire régulièrement et diffuser des contenus d'information sur divers supports (bulletin d'information de la charte, presse locale, journal de la collectivité, lors d'évènements etc.)	Fibois / LFA
	B - Créer et alimenter un site internet dédié à la charte	Fibois / LFA